

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCALP ANTI-TACHE 07

Version:16

Date de révision: 10/03/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit:

1. 1. 1. Nom de la préparation: SCALP ANTI-TACHE 07

1. 1. 2. UFI: 38S0-T9Q7-J00U-PGGC

1. 1. 3. EuPCS: PC-PNT-OTH - 1170

1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: HYDROFUGE

1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: S.C.A.L.P. SA
8 allée de Bruxelles - Z.I. La Poudrette
F-93320 Les Pavillons sous Bois
France
Tél: +33 (0)1 48 48 39 76

1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59
B - Centre Antipoisons Tél: +32 (0) 70 245 245
FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59
B - Centre Antipoisons Tél: +32 (0) 70 245 245
Angers : 02 41 48 21 21 Bordeaux : 05 56 96 40 80
Lille : 03 20 44 44 44 Lyon : 04 72 11 69 11
Marseille : 04 91 75 25 25 Nancy : 03 83 85 26 26
Paris : 01 40 05 48 48 Rennes : 02 99 59 22 22
Strasbourg : 03 88 37 37 37 Toulouse : 05 61 77 74 47

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: Le produit est dispensé de l'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations traitant de la classification, l'emballage, et l'étiquetage des substances dangereuses

2. 2. Éléments d'étiquetage:

2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: Aucun selon les règlements et directives (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations.

2. 2. 2. Mention de danger: Aucune selon les règlements (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations.

2. 3. Information(s) complémentaire(s):

ce produit ne contient pas de COV
% COV : 0 %

LA CLASSE D'EMISSION EST ETABLIE SUR LA BASE DES MESURES REALISEES APRES 28 JOURS EN RESPECTENT LES EXIGENCES DE LA CLASSE DES EMISSIONS LES PLUS FAIBLES (A+)

Les résultats des analyses selon les normes NF ISO 16000-6-2005) et NF ISO 16000-3 (2002)
CLASSEMENT : A+

2. 4. Dangers principaux: un produit non dangereux

2. 5. Autres dangers: irritation modérée des yeux

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange: Solution aqueuse de résines acryliques

3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers pour la santé: • acide acétique
- N° Id: 607-002-00-6 - N° CE: 200-580-7 - N° CAS: 64-19-7
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C ≤ 1
- SGH (Système Général Harmonisé)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCALP ANTI-TACHE 07

Version:16

Date de révision: 10/03/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

* SGH02 * Liq. infl. 3 - H226
* SGH05 * Corr. cut. 1A - H314
Remarques:(Skin Corr. 1A; H314: C >= 90% - Skin Corr. 1B; H314: 25% <= C < 90% - Skin Irrit. 2; H315: 10% <= C < 25% - Eye Irrit. 2; H319: 10% <= C < 25%)
- Divers :
Valeurs limites d'exposition
V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 10 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 25 - V.M.E ppm = 15 - V.M.E mg/m³ = 37

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des mesures de premiers secours:

- | | |
|---------------------------------|---|
| 4. 1. 1. Conseils généraux: | En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. |
| 4. 1. 2. Inhalation: | Eloigner du lieu d'exposition, si possible à l'air libre et coucher la victime. |
| 4. 1. 3. Contact avec la peau: | Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Laver abondamment à l'eau.
En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin. |
| 4. 1. 4. Contact avec les yeux: | Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et les verres de contact, puis se rendre immédiatement chez un médecin. |
| 4. 1. 5. Ingestion: | Rincer la bouche, faire boire beaucoup d'eau, ne pas faire vomir, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin. |

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.

- | | |
|---|---|
| 4. 2. 1. Inhalation: | Pas d'information disponible au sujet du produit. |
| 4. 2. 2. Contact avec la peau: | Pas d'irritation de la peau. |
| 4. 2. 3. Contact avec les yeux: | Peut causer une légère incommodité aux yeux, sans toutefois les blesser. |
| 4. 2. 4. Ingestion: | Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition. |
| 4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : | Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. |

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | |
|--|--|
| 5. 1. Moyens d'extinction: | Le produit lui-même ne brûle pas.
En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés.: mousse, sable, dioxyde de carbone (CO ₂), eau, poudre. |
| 5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: | Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit. |
| 5. 3. Conseils aux pompiers: | Aucun. |
| 5. 4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: | Aucun. |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | |
|--|--|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. |
|--|--|

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCALP ANTI-TACHE 07

Version:16

Date de révision: 10/03/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- | | |
|--|---|
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: | Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.
Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: | Écoper ou aspirer le liquide le plus rapidement possible dans un récipient adéquat. |
| 6. 4. Référence à d'autres rubriques: | Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

- | | |
|---|--|
| 7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: | Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité. |
| 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Eviter la formation de poussière. |
| 7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): | Maintenir les emballages bien fermés.
Éviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation des vapeurs et brumes du pistorage. Maintenir les emballages bien fermés. |

7. 2. Stockage:

- | | |
|--|---|
| 7. 2. 1. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités: | Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.
Conserver hors de la portée des enfants. |
| 7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | / |
| 7. 2. 3. Condition(s) de stockage: | Conserver à une température supérieure à 0 °C |
| 7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: | Pas de produits incompatibles. |
| 7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: | Les emballages plastiques sont recommandés. |
| 7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés: | Eviter les emballages métalliques non protégés. |
| 7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): | HYDROFUGE |

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

- | | |
|---|--|
| 8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: | <ul style="list-style-type: none">• 2-méthyl-2,4-pentanediol :
V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 25 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 121• acide acétique :
V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 10 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 25 - V.M.E ppm = 15 - V.M.E mg/m³ = 37
<p>Porter des gants appropriés.
Éviter le contact avec la peau.</p> |
| 8. 1. 2. Index biologique: | / |
| 8. 1. 3. Procédure(s) de surveillance recommandée(s): | / |
| 8. 2. Contrôles de l'exposition: | |
| 8. 2. 2. Protection des yeux: | Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCALP ANTI-TACHE 07

Version:16

Date de révision: 10/03/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

8. 2. 3. Protection des voies respiratoires:	Ne pas respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
8. 2. 4. Protection des mains:	gants en PVC ou autre matière plastique ou en caoutchouc naturel Changer régulièrement les gants usés.
8. 2. 5. Protection de la peau et du corps:	Porter un vêtement de protection approprié
8. 3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:	Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.
8. 4. Mesure(s) d'hygiène:	Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Etat physique:	liquide
9. 1. 2. Couleur:	incolore
9. 1. 3. Odeur:	très faible
9. 1. 4. Point de fusion / point de congélation:	0 °C
9. 1. 5. Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100°C
9. 1. 6. Inflammabilité:	Non applicable.
9. 1. 7. Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
9. 1. 8. Point d'éclair:	Ininflammable°C
9. 1. 9. Température d'auto-inflammation:	Non applicable.
9. 1. 10. Température de décomposition:	400°C
9. 1. 11. PH:	7
9. 1. 12. Solubilité:	Soluble dans l'eau
9. 1. 13. Hydrosolubilité:	complètement miscible
9. 1. 14. Liposolubilité:	partiellement miscible
9. 1. 15. Solubilité aux solvants:	insoluble
9. 1. 16. Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	/
9. 1. 17. Pression de vapeur:	Non déterminé.
9. 1. 18. Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
9. 1. 19. Densité et / ou densité relative:	1
9. 1. 20. Caractéristiques des particules:	Ne contient pas de matériaux "nano particules"
9. 1. 21. Viscosité cinématique:	< 100 mPa.s (20°C)
9. 1. 22. Masse volumique apparente:	1.0 g/cm3
9. 1. 23. Conductivité électrique:	Non déterminé.
9. 1. 24. Réserve alcaline/acide:	/
9. 1. 25. Propriété(s) comburante(s):	/
9. 1. 26. Vitesse d'évaporation:	/

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCALP ANTI-TACHE 07

Version:16

Date de révision: 10/03/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

9. 2. Autres informations: /
9. 3. Autres données: /
9. 4. Information(s) supplémentaire(s): /

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: Pas de réaction chimique dangereuse en conditions normales d'utilisation
10. 2. Stabilité chimique: Stable en conditions normales.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: Pas de réaction chimique dangereuse en conditions normales d'utilisation
10. 4. Conditions à éviter: Aucune sous utilisation normale.
10. 5. Matières incompatibles: Pas de matériaux spécialement à signaler.
10. 6. Produits de décomposition dangereux: En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone, oxydes d'azote (NOx).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:
11. 1. 1. Information(s) générale(s): Pas d'information disponible au sujet de la préparation.
11. 1. 2. Inhalation: dose sans effet notable (NOEL)
11. 1. 3. Contact avec la peau: Pas d'irritation de la peau.
11. 1. 4. Contact avec les yeux: Pas d'irritation des yeux.
11. 1. 5. Ingestion: ACIDE ACETIQUE CAS: 64-19-7
DL50/orale/rat = 3310 mg/kg
11. 1. 6. Sensibilisation: N'a pas d'effet sensibilisant.
11. 1. 7. Toxicité chronique: Non mutagène (test AMES).
11. 1. 8. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée: Ce produit n'est pas considéré comme pouvant entraîner des effets graves pour la santé en cas d'exposition répétée
11. 2. Informations sur les autres dangers: /
11. 2. 1. Effet(s) spécifique(s): /

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: ACIDE ACETIQUE :CAS: 64-19-7
CL50 96h poissons CL50 = 75 mg/l
CL50/48h/daphnie = CE50 > 10 mg/l
Toxique pour les algues. CEr50 > 100 mg/l (72 h)
12. 2. Persistance et dégradabilité: Facilement biodégradable, selon le test OECD concerné. 303A > 90%
12. 3. Potentiel de bioaccumulation: Pas de bio-accumulation.
12. 4. Mobilité dans le sol: répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: Cette préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCALP ANTI-TACHE 07

Version:16

Date de révision: 10/03/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

12. 6. Propriétés perturbant le système endocrinien:	Ce produit ne contient pas de composant classé "Perturbateur Endocrinien "
12. 7. Autres effets néfastes:	/
12. 7. 1. Toxicité aquatique:	non déterminé
12. 7. 2. Toxicité bactériologique:	produits non dangereux
12. 7. 3. Toxicité pour les oiseaux:	Non déterminé.
12. 8. Potentiel de formation d'ozone photochimique:	Non
12. 9. Information(s) générale(s):	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
12. 10. Information(s) supplémentaire(s):	/

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Doit être incinéré selon les règlements locaux.
13. 2. Emballages contaminés:	Les emballages souillés peuvent après rinçage être donnés comme déchet normal. Consulter à ce propos votre instance locale.
13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s):	Déchet à éliminer conformément à la loi des déchets chimiques: Le produit non utilisé ne doit pas être mis dans les déchets ménagers.
13. 4. Information(s) supplémentaire(s):	/

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s):	/
14. 2. Numéro ONU ou numéro d'identification:	aucun
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE ADR/RID):	Non soumis à la réglementation ADR/RID.
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	Non soumis à la réglementation IMDG.
14. 4. 1. Polluant marin:	Non
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	Non soumis à la réglementation ICAO/IATA.
14. 6. Dangers pour l'environnement:	Non
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non applicable.
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Non applicable.
14. 9. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:	Données non disponibles.

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCALP ANTI-TACHE 07

Version:16

Date de révision: 10/03/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- | | |
|--|--|
| 15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: | Non applicable. |
| 15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: | Une évaluation de risque chimique a été faite pour certains des composants de ce produit : |
| 15. 3. Avis ou remarques importantes: | / |

16. AUTRES INFORMATIONS

- | | |
|---|--|
| 16. 1. Législation(s) suivie(s): | Les informations de cette fiche de données sécurité répond aux lois nationales et aux directives de la CE. |
| 16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: | H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H302 Nocif en cas d'ingestion. |
| 16. 3. Avis ou remarques importantes: | Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.
De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance, exactes et dignes de confiance.
Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur. |
| 16. 4. Restrictions: | Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). |
| 16. 5. Recommandation(s): | L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels. |
| 16. 6. Références et / ou bibliographie: | Acronymes et abréviations
ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA : International Air Transport Association.
CAS : Chemical Abstracts Service
DNEL : Derived No Effect Level / Dose dérivée sans effet
N°CE : European Chemical number : EINECS, ELINCS or NLP
PBT : Persistant, Biocumulable & Toxique
PNEC : Predicted No Effect Concentration / Concentration sans effet prévisible sur l'environnement. vPvB : Very Persistent and Very Bioaccumulable / Très Persistant et Très Biocumulable.
VME : Valeur Moyenne d'Exposition (sur 8 h.)
VLE : Valeur Limite d'Exposition (15 min.)
DL50 : Dose Létale 50, Dose d'une substance qui cause 50% de mortalité dans la population exposée à cette substance pendant une période donnée.
CL50 : Concentration Létale 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne la mortalité de 50% des espèces testées pendant une période de temps donnée.
CE50 : Concentration Effective 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne un effet recherché de 50% sur les espèces testées pendant une période de
Acronymes et abréviations
ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA : International Air Transport Association.
CAS : Chemical Abstracts Service
DNEL : Derived No Effect Level / Dose dérivée sans effet
N°CE : European Chemical number : EINECS, ELINCS or NLP |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCALP ANTI-TACHE 07

Version:16

Date de révision: 10/03/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

PBT : Persistant, Bioaccumulable & Toxique
PNEC : Predicted No Effect Concentration / Concentration sans effet prévisible sur l'environnement. vPvB : Very Persistent and Very Bioaccumulable / Très Persistant et Très Bioaccumulable.
VME : Valeur Moyenne d'Exposition (sur 8 h.)
VLE : Valeur Limite d'Exposition (15 min.)
DL50 : Dose Létale 50, Dose d'une substance qui cause 50% de mortalité dans la population exposée à cette substance pendant une période donnée.
CL50 : Concentration Létale 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne la mortalité de 50% des espèces testées pendant une période de temps donné.
CE50 : Concentration Effective 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne un effet recherché de 50% sur les espèces testées pendant une période de temps donné
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
DNEL = Dose dérivée sans effet
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
PTB = Persistants, Toxiques et Bioaccumulables
CPSE = concentration prédite sans effet
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
tPtB = Très persistant et très bioaccumulable

16. 7. Conseils relatifs à la formation: Prévoir une instruction du personnel concernant les risques, les précautions à observer et les mesures à prendre en cas d'accident. L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit

16. 8. Information(s) supplémentaire(s): Emergency Numbers
European Emergency Number: 112,, AUSTRIA +43 1 40 400 2222,, BELGIUM/LUXEMBOURG +32 70 245 245,, BULGARIA +359 2 9154 409,, CZECH REPUBLIC +42 2 2491 9293 or +42 2 2491 5402,, DENMARK +45 82 12 12 12,, ESTONIA 16662 (24/5 9h00 Monday till 9h00 Saturday),, FINLAND +358 9 471 977
FRANCE +33 1 40 05 48 48, GERMANY +49 30 450 653565, HUNGARY +36 80 20 11 99, IRELAND +353 1 8379964, ITALY +39 06 305 4343, LATVIA +371 704 2468, LITHUANIA +370 2 36 20 52 or +370 2 36 20 92, MALTA (+356) 21 247 860 or (+356) 21 241 251, NORWAY 22 59 13 00, NETHERLANDS +31 30 274 88 88, POLAND +48 22 619 66 54 or +48 22 619 08 97, PORTUGAL 808 250 143 or +351 21 330 3284, ROMANIA +40 21 230 8000, SLOVAKIA +421 2 54 77 4 166, SLOVENIA +386 41 650 500, SPAIN +34 937 192 561 (08:00-13:00 y 15:00-17:00 / viernes 08:00-15:00), SWEDEN +46 8 33 12 31, UNITED KINGDOM 0870 243 2241 or +44 (0)20 7771 5310, Greece -: 210-77.93.777, Turkey - Acil Saglik Hizmetleri Genel Müdürlüğü: 114

16. 9. Historique:

16. 9. 1. Date de la première édition: 03/02/2006

16. 9. 2. Date de la révision précédente: 05/01/2021

16. 9. 3. Date de révision: 10/03/2022

16. 9. 4. Version: 16

16. 9. 5. Révision chapitre(s) n°: révision

16. 10. Réalisé par: sds+ softw are